



Mise au point

Article du Journal de Montréal à propos de Grenville-sur-la-Rouge

Chères citoyennes, chers citoyens,

Mes collègues du conseil municipal et moi-même tenons à faire une mise au point à l'égard de la publication d'un reportage dans le *Journal de Montréal*, le 26 mars 2016, portant sur notre municipalité et son administration.

Sachez que nous avons été indignés par la parution de cet article au fil conducteur douteux, truffé d'insinuations et de ragots et qui omet plusieurs faits. Nous comprenons mal l'intention du journaliste qui a par ailleurs ignoré plusieurs réponses que nous lui avons fournies.

C'est pourquoi, dans les circonstances, il nous apparaissait opportun d'effectuer une mise au point et de rétablir la vérité quant à certaines allégations contenues dans l'article.

Cela dit, en ma qualité de maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, mis en cause par cet article, je considère que je dois rétablir les faits et ce, sans égard à tous les commentaires désobligeants dont je pourrais faire l'objet. Contrairement à ce que laisse entendre le titre de l'article, vous me connaissez comme un maire accessible, avec le courage de rencontrer les citoyens ou les journalistes en tout temps et sur tout sujet. Je vous présente donc les faits essentiels à la compréhension de ces enjeux et je me soumettrai ensuite à vos questionnements s'il y en a encore.

Le financement du Club équestre d'Argenteuil

Vos élus au sein du conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge considèrent que les activités de ce Club sont mobilisatrices et sont un atout non seulement pour notre municipalité mais pour l'ensemble de la région.

Retenons que le Club équestre d'Argenteuil est un organisme à but non lucratif. En ce qui concerne les allégations de conflit d'intérêts à mon égard, soyez assurés que dans un climat de constante suspicion à l'égard des élus, j'ai pris toutes les dispositions pour m'assurer qu'il n'y ait pas de conflit, ni apparence de conflit d'intérêt.

Il est exact de dire que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a octroyé un montant de 13,500.00 \$ pour soutenir un projet de sentier multifonctionnel du Club équestre d'Argenteuil. Retenons que les activités du Club ont permis à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge d'obtenir une subvention du gouvernement fédéral de 17,000.00 \$ qui a été investie pour des sentiers sur notre territoire et vos élus considèrent que ce sont les citoyens et citoyennes qui en bénéficient avant tout.

Je n'ai jamais sollicité à quiconque un emploi au sein du Club équestre. La demande de subvention qui fut adressée au gouvernement fédéral devait faire valoir les compétences de gestion de sentiers de la part des membres, moi inclus.

Sachez que dès que la subvention fédérale fut octroyée au Club équestre, j'ai avisé aussitôt le maire suppléant et le président du comité des finances qu'en aucun temps je n'accepterais un salaire ou une quelconque rémunération du Club équestre d'Argenteuil. J'affirme n'avoir jamais reçu de tel salaire ou rémunération de ce Club.

Déclaration de propriété d'un terrain au sein de la Municipalité

J'affirme que ma déclaration d'intérêts pécuniaires indique clairement que je suis propriétaire des parties de lots 10A, 10B, 11A et du 12A du rang IX de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Certains de ces parties de lots qui ont été rassemblés incluent une section d'un chemin de fer abandonnée. L'actuel tracé du sentier équestre emprunte le Chemin Scotch. Ce tracé ne vise aucune section des lots qui m'appartiennent.

La construction d'un gîte

Il y a environ dix ans, j'ai envisagé la possibilité de faire un gîte touristique (*bed and breakfast*) et non pas un hôtel comme projet de retraite dans la maison que je m'apprêtais à construire. Cet usage accessoire d'une résidence unifamiliale était alors permis dans la zone rurale où est située ma maison. En outre, je considère important d'indiquer que la construction d'un hôtel n'a jamais été envisagée par votre conseil municipal dans la zone V-11.

Aujourd'hui, ce projet de retraite est mis en veilleuse puisque je ne suis pas du tout prêt à prendre ma retraite. Je n'ai surtout pas le temps, étant occupé par mes fonctions de maire à temps plein à l'hôtel de ville.

En ce qui concerne les projets de développement qui pourrait lui être soumis, sachez que la Municipalité prendra toujours en considération ceux qui sont dans l'intérêt de la collectivité et ce, dans le respect des lois et de la réglementation en vigueur.

Déclaration d'intérêts

Votre maire a toujours déclaré ses intérêts dans les sociétés à but non lucratif où il agit à titre d'administrateur bénévole.

J'ai effectivement omis, en 2013, de déclarer que j'étais administrateur de la Société du parc de la Rivière Rouge et ce, en raison que cette société était inactive dans ses opérations depuis plusieurs années. Dès que j'ai constaté cette omission, j'ai corrigé mes déclarations et le ministère des Affaires municipales en a pris acte.

Rencontre avec monsieur David Whissell

Il est exact de dire que monsieur David Whissell, ancien ministre au sein du parti libéral, est venu me rencontrer à l'été 2015, dans les bureaux de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge afin de s'enquérir sur la portée d'un nouveau règlement municipal.



Je considère que tout contribuable de la municipalité, entrepreneur ou particulier, qui sollicite une entrevue avec son maire doit être reçu et entendu.

Lors de notre rencontre, j'étais accompagné par le directeur de l'urbanisme de notre municipalité afin que celui-ci lui expose les tenants et aboutissants de ce règlement.

Une telle rencontre est expressément exclue à la définition du «*lobbyisme*» dans la loi.

Permis d'opération d'une sablière

Je n'exploite pas une sablière pour des fins commerciales. Sachez que l'utilisation personnelle que je fais de certains de mes terrains ne commande aucun permis et ce, après mes vérifications auprès d'un inspecteur du ministère de l'Environnement. L'insinuation que j'aurais vendu du gravier est donc sans fondement.

Contrat à un ancien délégué politique

La décision d'octroyer un mandat à monsieur Michel Legault comme consultant en communications et design repose exclusivement sur une décision administrative du directeur général de la municipalité, à titre de gestionnaire.

En aucun temps, le maire et/ou le conseil municipal ne sont intervenus dans cette décision purement administrative motivée par le champ d'expertise de monsieur Legault et du fait que celui-ci apparaissait à nos dossiers en raison de mandats antérieurs dans la région. Jamais le directeur général ne fut informé par son maire ou le conseil municipal que monsieur Michel Legault fut un ancien délégué d'un ancien parti politique.

Certes, on peut aimer ou non notre nouveau « logo ». Pour notre part, nous en sommes très fiers et jamais nous ne remettrons en cause la qualité des services professionnels de monsieur Legault malgré les remarques insidieuses du journaliste.

Des honoraires professionnels d'un million de dollars versés à des avocats

Selon nos dossiers, depuis 2011, la Municipalité a acquitté 991 000\$ de frais d'avocats. Il faut préciser toutefois que la vaste majorité de ces frais, environ 640 000 \$, ont été engagés sous l'égide de l'ancien conseil municipal, donc avant 2014.

Or, depuis la première année de mandat du présent conseil, les dépenses pour les dossiers litigieux sont passées de 268 000 \$ en 2013 à 85 000 \$ en 2015, soit une réduction importante des coûts et ce, grâce à l'engagement du conseil à travailler en harmonie avec la communauté, mais surtout grâce à la gestion habile des dossiers litigieux par monsieur Jean-François Bertrand, directeur général, depuis son entrée en fonction au mois de mars 2014.

En terminant, les membres du conseil municipal et moi-même tenons à réitérer la grande confiance que nous avons envers le directeur général de Grenville-sur-la-Rouge, monsieur Jean-François Bertrand. Celui-ci a été la cible de propos gratuits d'un journaliste que nous considérons offensants et diffamatoires.

Le journaliste aurait dû indiquer qu'en aucun temps celui-ci n'a été considéré comme un suspect et, encore moins un accusé, dans l'affaire du Faubourg Contrecoeur, qu'aucun blâme ne lui a été signifié et qu'il a plutôt été considéré comme une victime.

En se référant aux factures mentionnées dans le rapport invoqué, le journaliste aurait pu noter qu'elles ont toutes été ratifiées et ce, autant par le comité de vérification que par le conseil d'administration de la Société.

Dès lors, à titre de commettant de monsieur Jean-François Bertrand, le conseil considère que toute allusion insidieuse au dossier du Faubourg Contrecoeur constitue une atteinte délibérée à l'intégrité professionnelle, personnelle et à la réputation de monsieur Bertrand-ci, et par ricochet à celle de notre municipalité et de la communauté entière.

Merci.

John Saywell, Maire

Cela dit, en raison de procédures judiciaires intentées par un citoyen de notre municipalité contre la municipalité et ses élus, il va de soi que nous devons maintenant augmenter les dépenses en litige pour protéger les intérêts de la municipalité.

L'enregistrement des séances du conseil municipal

Entendons d'abord qu'aucune loi ne nous impose de procéder nous-mêmes à l'enregistrement des séances du conseil municipal, mais ce serait peut-être une bonne idée.

Cela dit, le conseil municipal considère que les enregistrements de ses assemblées doivent être faits ouvertement et non à l'insu des élus et des membres du public. Cette transparence est essentiellement à l'ambiance d'ouverture et de confiance que nous cherchons pour nos assemblées du conseil. C'est pourquoi notre règlement oblige ceux et celles qui voudraient enregistrer à demander la permission du président de l'assemblée.

Augmentation du salaire du maire

Retenons que c'est le conseil municipal qui a adopté le 8 décembre 2015, le règlement sur le traitement des élus municipaux et conséquemment voté pour une augmentation du salaire du maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Le salaire de votre maire était le troisième plus bas parmi les salaires accordés aux autres maires de la MRC et se situe encore aujourd'hui dans la moyenne. J'ajouterais que je travaille comme maire à temps plein (près 40 heures / semaine) ce qui n'est pas le cas de tous les maires qui ont parfois d'autres emplois rémunérés.

Par ailleurs, selon un rapport publié en 2015 par l'Union des municipalités du Québec relativement à la rémunération des élus municipaux, il s'avère que le salaire du maire de Grenville-sur-la-Rouge est aussi dans la moyenne de ce qui est recommandé pour une municipalité comme la nôtre.

Le rapport de la campagne électorale du maire en novembre 2013, sa déclaration de candidature et le registre des élections

J'affirme avoir remis toutes ces informations, comme je devais le faire, à la présidente d'élection de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge qui, selon ses attributions, devait les transmettre au Directeur général des élections. Malgré de laborieuses recherches, il a été impossible de retracer des copies de ces documents dans les dossiers de la Municipalité.